



Règlement de la concentration nationale 2019 du 205 rallye club de France " La Lozérienne "

1. Présentation

La concentration " La Lozérienne " est une manifestation organisée par l'association **205rallye club de France**, tous les ans les membres du club se réunissent dans une région différente afin de partager une passion commune et découvrir les régions de France dans un cadre sécurisé sur différents espaces publics ou privés.

Pour l'édition 2019 seront acceptés uniquement les véhicules type 205 rallye ou AX sport.

Cette randonnée est conforme aux dispositions de la FFVE n'est en aucun cas une épreuve sportive.

2. Organisateur

La concentration " La Lozérienne " est organisée par l'association **205 rallye club de France** (205 RCF, ci-après dénommée "l'organisateur"), initiatrice de la manifestation, qui en assure l'organisation, la promotion et l'animation par tous les moyens à sa convenance, après obtention des autorisations préfectorales.

L'organisateur ne peut être tenu responsable en cas d'annulation de la manifestation pour des causes naturelles par non-obtention des autorisations légales.

Les participants renoncent expressément à tout recours contre le **205 rallye club de France**.

3. Déroulement de la manifestation

a) Samedi 8 juin 2019

A partir de 7h les participants devront se présenter au **village vacances GANIGAL** (le Malzieu Ville) ou leur seront remis le dossier de participation qui comprend, entre autres, le road book, la plaque de l'événement, autocollant et brochures publicitaire de la région et briefing d'accueil. C'est à cet endroit qu'auront lieu l'accueil tout au long de la manifestation (en dehors des heures de roulage).

Dernier délai pour le retrait des dossiers d'inscription : **le 30 avril 2019**

A partir de 9h aura lieu le départ des véhicules pour un parcours en direction des routes du nord Lozère jusqu'au lieu du repas de midi servi par un traiteur, arrivée prévue vers 11h45 pour une pause de 1h45.

Départ vers 13h30 en direction de l'Aubrac pour une visite à Laguiole, durée de la visite environ 2h, puis retour au village vacances par les jolies routes du plateau de l'Aubrac et contrefort de la Margeride, arrivée prévue au Malzieu-ville vers 18h pour un pot d'accueil offert par la Mairie, Mairie ou aura lieu l'AG du club.

A 20h30 sera organisée une soirée repas à la salle du village vacances, repas servis par un traiteur.

b) Dimanche 9 juin 2019

A partir de 7h le petit déjeuner sera mis à disposition aux participants jusqu'à 8h, puis départ donné vers 9h en direction du sud du département de la Lozère pour le repas du midi, pause d'environ 2h.

Ensuite direction la visite qui aura lieu à quelques kilomètres du lieu de restauration, visite d'une durée de 2h.

4. Obligations des équipages participants

Les participants sont tenus de présenter un véhicule conforme au code de la route et en bon état d'entretien, d'observer en tous points les dispositions du code de la route et des arrêtés municipaux, ainsi que les prescriptions du service d'ordre et les consignes verbales et écrites des organisateurs.

Ils devront suivre les injonctions que les services de Police et Gendarmerie pourraient leur donner dans l'intérêt de la sécurité de la circulation publique.

Chaque participant devra être titulaire d'une assurance en cour de validité, et des documents réglementaires à sa conduite (permis de conduire, certificat d'immatriculation *etc...*)

Tout véhicule ou participant ne répondant pas à ces critères ne sera pas admis.

La totalité des véhicules doit emprunter les itinéraires prévus dans le road book, s'intégrer à la circulation et rouler à vitesse normale et réglementaire pour ne pas perturber le trafic.

La responsabilité personnelle de chaque participant demeure pleine et entière au regard de ces dispositions et consignes.

En cas de panne de véhicule, les coordonnées de garagistes seront communiquées le jour de la manifestation.

5. Hébergement

Les hébergements ce feront au village vacances de GANIGAL ou au CHALET de la TRUYERE 48140 Malzieu-Ville.

6. Propreté des lieux

Il est demandé à chacun de ne pas jeter par terre papiers, prospectus, gobelets, mégot de cigarettes et autres déchets.

7. Règlement

Tout participant, intervenant ne se conformant pas à ces prescriptions ayant une attitude désobligeante ou dangereuse envers l'organisation, les autres participants, intervenant ou se comportant de manière incompatible avec l'esprit convivial de la manifestation, se verra exclu de la manifestation.

Il est demandé de suivre les conseils prodigués et de rester polis et courtois avec les organisateurs, participants et prestataires.